



ATELIERS RECREATIFS COMMUNE DE DISTRÉ

VACANCES DE FEVRIER 2025

TARIF: 5 € l'après-midi

Les ateliers récréatifs, organisés pendant les petites vacances scolaires, à destination des jeunes de notre commune âgés de 6 à 12 ans sont toujours une réussite. Ces ateliers d'animation ont lieu dans la maison verte, située face à l'école. Ils sont encadrés par du personnel qualifié en animation.

Pensez à mettre des vêtements qui ne craignent pas.

ATTENTION: la responsabilité des animatrices ne s'exerce sur vos enfants qu'entre 14h et 17h



le lundi 10 février



Atelier artistique:
« Boucles d'oreilles en pâte fimo »

le mardi 11 février



Atelier cuisine:
« Donuts »

le mercredi 12 février



Atelier artistique:
« Nichoir maisonnette »

Si votre enfant, âgé entre 6 et 12 ans, est intéressé par un ou plusieurs de ces ateliers, il doit s'inscrire auprès du secrétariat de la Mairie (au 02.41.50.28.50), en précisant le jour de l'atelier choisi. (nombre de places limité). Les enfants scolarisés à l'école des Vignes de Distré et non domiciliés sur la Commune peuvent participer à ces ateliers mais dans la limite des places disponibles (contactez la Mairie).

Pour ne pas t'ennuyer,
voici ce que
nous te proposons,
n'hésite pas
et viens nous rejoindre

le jeudi 13 février

Atelier: « initiation à la boule de fort » à l'Espace de Convivialité Distr'ayant, à côté de la Mairie. »

Chaque enfant
devra apporter des
chaussons pour
aller dans le jeu.



ATTENTION: vous devrez amener votre enfant directement dans la cour de la Mairie, à 14h et venir le rechercher à 17h, au même endroit.



**PENSEZ A PRENDRE
UN SAC POUR
REMPORTER VOS
OEUVRES.**



La participation financière de **5 €** par enfant et par après-midi devra être réglée auprès du secrétariat de la mairie, à l'inscription ou impérativement **avant la 1^{ère} séance.**

Cette somme ne sera pas remboursée en cas d'absence puisque les fournitures auront été achetées d'avance, en fonction du nombre d'enfants inscrits. Une fiche d'inscription par famille devra être complétée par l'adulte responsable de l'enfant et déposée en Mairie avant la séance. (Ces fiches sont disponibles en Mairie.) Les familles ayant déjà renseigné ces fiches l'an dernier n'auront pas à le faire à nouveau, elles devront juste signaler aux animatrices les modifications éventuelles.

*(Vous pouvez consulter ce programme sur notre site internet www.mairie-distre.fr
Rubrique Vivre à Distré - Enseignement/Jeunesse - Ateliers récréatifs)*